



circulaire administrative

PROVENANCE: Division de la gestion des ressources humaines (CSH)

No. 2011/10

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS: Sous-Division des prestations liées
aux états de paie et à la sécurité sociale
(CSHS)

Date 24 mars 2011

PLANS D'ASSURANCE MÉDICALE **PRIMES MENSUELLES POUR L'ANNÉE 2011**

La présente circulaire administrative vise à informer le personnel en service et les retraités de la FAO, du PAM, du FIDA et de l'ICCROM des nouvelles primes mensuelles dues en 2011 au titre du Plan général d'assurance médicale (BMIP) et de l'Assurance médicale gros risques (MMBP) facultative, à compter du 1^{er} janvier 2011.

En 2010, le montant des primes mensuelles dues au titre du BMIP est resté inchangé alors que pour la MMBP le montant a augmenté de 5,9 % (plan en EUR), et d'un peu moins de 0,3 pour cent (plan en USD). Compte tenu des dispositions du contrat, des mesures de limitation des coûts en vigueur, et des demandes de remboursement présentées au titre des plans en EUR et en USD au cours de l'année 2010, le Comité consultatif mixte sur la couverture médicale (JAC/MC) a recommandé une augmentation de 1,5 % du montant des primes mensuelles du BMIP et de la MMBP par rapport au montant des primes dues en 2010 dans les deux monnaies, ce qui a été approuvé par le Directeur général.

Nouveaux montants de primes BMIP/MMBP à compter du 1er janvier 2011*

PLAN EN EUR

(Personnel du Siège et fonctionnaires retraités de la zone euro)

	Primes en janvier 2011 (en EUR)		Primes en janvier 2010 (en EUR)	
	BMIP	MMBP	BMIP	MMBP
Assurés				
Fonctionnaire seul	114,50	13,07	112,80	12,88
Fonctionnaire + 1 membre de la famille	229,00	26,17	225,60	25,78
Fonctionnaire + 2 membres de la famille	288,67	32,68	284,40	32,20
Fonctionnaire + 3 membres de la famille	348,34	39,21	343,19	38,63
Fonctionnaire + 4 membres de la famille ou plus	408,02	45,75	401,99	45,07

DISTRIBUTION: Siège, Bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison
Représentants de la FAO et directeurs de projets
Tout le personnel des projets
PAM/FIDA/ICCROM
Tous les retraités

PLAN EN USD
(Personnel sur le terrain et autres affiliés à l'assurance médicale après cessation de service)

	Primes en janvier 2011 (en USD)		Primes en janvier 2010 (en USD)	
	BMIP	MMBP	BMIP	MMBP
Assurés				
Fonctionnaire seul	139,92	15,57	137,85	15,34
Fonctionnaire + 1 membre de la famille	279,84	31,11	275,71	30,65
Fonctionnaire + 2 membre de la famille	352,59	38,88	347,38	38,31
Fonctionnaire + 3 membre de la famille	425,37	46,68	419,08	45,99
Fonctionnaire + 4 membres de la famille ou plus	498,13	54,46	490,77	53,66

* Nouveau barème applicable à compter du traitement d'avril 2011, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Présentation des demandes de remboursement

Les fonctionnaires et les retraités sont priés d'indiquer leurs adresses postale et électronique sur chaque formulaire de demande de remboursement adressé à Vanbreda International, afin de garantir l'envoi direct de toute la correspondance et/ ou des notes de remboursement électroniques au demandeur, sans risque de perte. Dans la mesure du possible, il est conseillé aux fonctionnaires et aux retraités d'opter pour le virement bancaire, plutôt que le paiement par chèque, au moment de la présentation d'une demande de remboursement. À cet égard, les coordonnées bancaires complètes du bénéficiaire, y compris les codes IBAN/ABA/BIC (selon le cas), doivent figurer sur le formulaire de demande de remboursement. Les retraités sont également priés de communiquer tout changement d'adresse à l'Organisation en envoyant les informations à Medical-Insurance@fao.org.

Si elles ne sont pas déposées dans les boîtes à lettres situées dans les locaux de la FAO, du PAM, du FIDA et de l'ICCROM, les demandes de remboursement transmises par voie postale doivent être adressées à Vanbreda International P.O. Box 69 – 2140 Anvers – Belgique.

Pour tout renseignement sur des questions relatives aux plans d'assurance médicale, veuillez contacter le service chargé de l'assurance du personnel par courrier électronique à Medical-Insurance@fao.org ou par téléphone au +39 06 570 56769.

Manoj Juneja
 Sous-Directeur général
 Département des services internes, des ressources humaines et des finances